

ANNEXE A LA CONVENTION

OBJECTIF 1 - Développer l'action de l'ACSE en matière de lutte contre l'illettrisme par l'accès aux savoirs de base et les ateliers socio-linguistiques.

L'enquête Information et Vie Quotidienne conduite en 2004-2005 par l'INSEE montre que dans les zones urbaines sensibles, le taux d'illettrisme est de 18 %, soit le double de la moyenne nationale. L'illettrisme constitue un frein important à l'accès à l'emploi.

L'ACSE soutient à ce titre des actions en faveur de l'accès aux savoirs de base pour les habitants des quartiers. De même, elle contribue au financement des ateliers de savoirs sociolinguistiques (ASSL) destinés aux personnes étrangères. Les ASSL sont des actions de proximité favorisant la connaissance et l'appropriation des services et dispositifs publics et des règles et modes de fonctionnement de la société française, tout en offrant une première sensibilisation à la langue française orale. Ces actions s'adressent à un public migrant majoritairement féminin, comme à certains jeunes sortis du système scolaire.

Pour être soutenus, ils doivent répondre aux critères suivants :

- Les projets proposés sont portés de préférence par des associations de proximité, favorisant le maintien ou la restauration du lien social dans le quartier d'habitation.
- Ils permettent une connaissance et une appropriation des droits, des obligations et des règles de la vie quotidienne en France.
- Ils favorisent l'autonomie, l'émancipation, particulièrement des femmes.
- Ils apportent un soutien au projet personnel, qu'il s'agisse d'un projet d'autonomie sociale, d'un projet professionnel ou d'un projet d'engagement citoyen.

Ils offrent aux participants un parcours personnalisé, pouvant déboucher sur l'entrée dans un dispositif d'apprentissage de la langue, l'accès à la formation professionnelle, la recherche d'emploi et l'accès aux dispositifs spécifiques de Pôle emploi.

Les crédits demandés viendront intensifier les actions existantes, qui ne répondent pas à la demande s'exprimant dans les quartiers et sont pourtant considérées comme prioritaires par les collectivités concernées.

Indicateurs :

- nombre d'actions financées,
- nombre de personnes touchées.

OBJECTIF 2 – Prévenir le décrochage scolaire, voire l'absentéisme, des enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le nombre d'enfants et adolescents sortis du système scolaire sans diplôme ou qualification est estimé à 170 000, ceux-ci étant âgés de 14 à 18 ans pour l'immense majorité d'entre eux. La lutte contre le décrochage scolaire a été relancée dans le cadre de la dynamique Espoir Banlieues (DEB) par la mesure « Repérer les jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire » et la circulaire du 18 décembre 2008.

Il s'agit de soutenir toutes les initiatives locales qui permettent le repérage des élèves concernés et la mise en place de réponses individualisées, rapides et coordonnées des différents intervenants concernés, qu'il s'agisse des professionnels de la réussite éducative (Education nationale, intervenants sociaux, professionnels de santé), de l'insertion professionnelle des jeunes (missions locales, PLIE) et de la prévention spécialisée (Conseil général) au profit de ces adolescents et de leurs familles.

Des actions, de remotivation des élèves, de réaffectation de places en cours d'année entre lycées professionnels ou CFA, de rencontres avec des "parrains" travaillant en entreprise, d'ateliers de maîtrise de la langue française et de ré-acquisition des savoirs de base, de prévention des conduites addictives... seront mises en œuvre.

Les crédits demandés permettront aux acteurs locaux de développer des réponses nouvelles et dédiées à ce public aujourd'hui mal pris en compte.

Indicateurs :

- nombre d'actions financées,
- nombre de jeunes concernés.

OBJECTIF 3 – Développer l'accueil des jeunes des quartiers prioritaires dans les internats d'excellence et les classes préparatoires aux grandes écoles.

Créés dans le cadre de la Dynamique Espoir banlieues, les internats d'excellence ont vocation à accueillir les élèves issus des établissements des zones d'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville, qui ne disposent pas des conditions matérielles favorables leur permettant d'exprimer tout leur potentiel. Ils doivent permettre à terme d'offrir aux élèves accueillis un projet éducatif leur donnant les conditions de la réussite scolaire.

Il s'agit par la présente convention d'accentuer l'effort déjà accompli pour créer ces places d'internat, notamment en développant une offre spécifiquement dédiée aux jeunes admis en classe préparatoire aux grandes écoles.

Les financements permettront de prendre en charge les besoins spécifiques des jeunes accueillis, qu'il s'agisse des frais induits pour les familles par l'accueil en internat, du soutien scolaire ou éducatif pour les plus jeunes, ou encore, de développer des actions d'ouverture culturelle ou professionnelle (insertion dans un réseau de parrainage par exemple).

Indicateurs :

- nombre d'actions financées,
- nombre de jeunes des quartiers accueillis en internats d'excellence.

OBJECTIF 4 – Développer un soutien pour l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi

Il s'agit de permettre un parcours individualisé des jeunes repérés comme potentiellement prêts à accéder à l'emploi ou étant au début d'un processus d'insertion et de leur donner le « coup de pouce » nécessaire à leur accès à l'emploi et à l'autonomie.

- En mettant en place un véritable parcours d'insertion (avant-pendant-après) pour les bénéficiaires de chantier d'insertion, notamment liés à la rénovation urbaine des quartiers de la politique de la ville, mais aussi dans les domaines de l'environnement et des énergies durables ainsi que dans celui des nouvelles technologies.
- En développant le parrainage, car les jeunes des quartiers prioritaires rencontrent, plus que d'autres, des difficultés d'accès à un premier emploi ou à un entretien de recrutement.
- En soutenant les initiatives locales développant des actions pour que les jeunes acquièrent des réflexes de mobilité propres à ouvrir le champ géographique de leur accès à l'insertion économique ou l'emploi,
- En soutenant des initiatives spécifiques d'accompagnement innovant en matière d'accès à l'emploi et de création d'activité notamment dans le domaine des nouvelles technologies.

Indicateurs

- nombre d'actions financées par typologie,
- nombre de personnes en chantiers d'insertion,
- nombre de personnes parrainées,
- nombre de personnes accompagnées à l'emploi ou à la création d'activité.